



PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN FIXANT LA LIMITE DES
CONSTRUCTIONS LOCALITÉ DE THIERRENS
ET DE CHAPPELLE-SUR-MOUDON (LA COMBE)



Échelle 1 : 500

Janvier 2023

Enquête publique complémentaire

Approuvé par la Municipalité	Soumis à l'enquête publique		
dans sa séance du :	du :	au :	
Le Syndic :	La Secrétaire :	Le Syndic :	La Secrétaire :
Adopté par le Conseil communal	Approuvé par le Département compétent		
dans sa séance du :	Lausanne, le :		
Le Président :	La Secrétaire :	La Cheffe du département :	
Entré en vigueur le :			

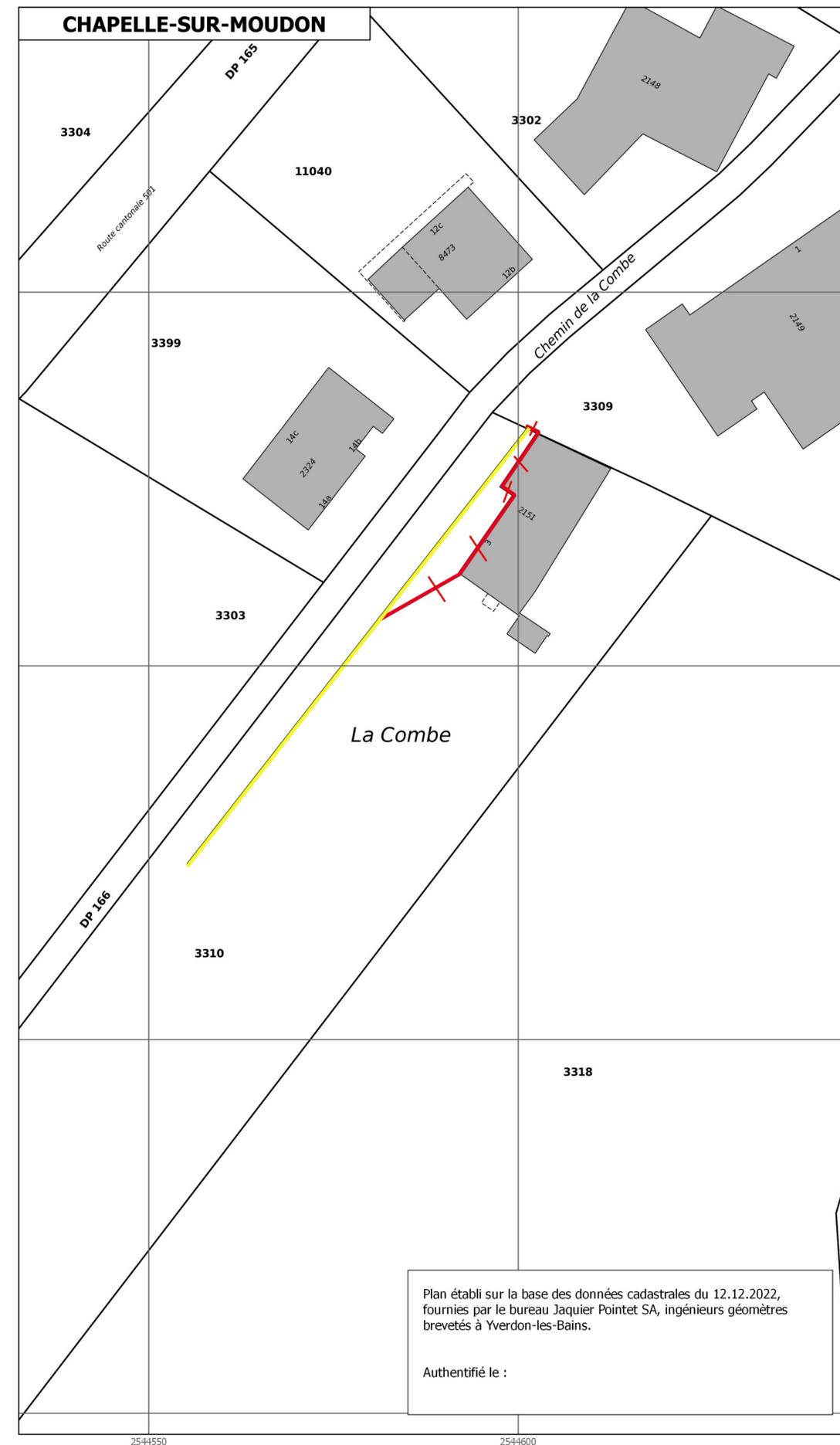
 **Jaquier Pointet SA**
Géomètres brevetés

Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

024 424 60 70
info@japo.ch
www.japo.ch

LÉGENDE

-  Limite des constructions maintenue en vertu des plans fixant la limite des constructions approuvés le 24 février 1967 et 3 mai 1995
-  Limite des constructions nouvelle
-  Limite des constructions radiée (approuvée le 24 février 1967 et 3 mai 1995)
-  Limite des constructions supprimée



Plan établi sur la base des données cadastrales du 12.12.2022, fournies par le bureau Jaquier Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le :